

Informations concernant e-dec (5)

A tous les clients e-dec

Depuis septembre 2005, e-dec se trouve dans la phase de déploiement. A l'heure actuelle, ce sont quelque 14'000 dédouanements qui sont traités chaque jour avec e-dec. Quant aux demandes d'enregistrement de nouveaux clients, après une période calme en janvier et février, elles ont de nouveau augmenté en mars.

Au cours des derniers mois, le développement d'e-dec importation a été placé sous le signe de l'amélioration des performances et de la stabilité du système informatique. Ces activités se poursuivront en avril. Malgré les mesures prises, un problème subsiste en ce qui concerne l'infrastructure permettant l'impression des décisions de taxation douane/TVA à partir d'e-dec importation. Bien que diverses mesures d'organisation aient été prises, ce problème peut entraîner des retards dans l'envoi des décisions aux détenteurs de comptes. Ce problème devrait être réglé par l'acquisition d'une nouvelle infrastructure; une procédure de sélection est en cours à ce sujet.

Dans notre précédent bulletin d'information, nous vous avons annoncé d'une part l'élaboration d'un guide expliquant comment traiter les cas spéciaux et d'autre part la publication de directives concernant les corrections. Un document correspondant a été publié dans l'internet (www.e-dec.ch a Publications a Dédouanement des cas spéciaux avec e-dec); à l'heure actuelle, cependant, seules les versions française et allemande sont disponibles. Les directives concernant les corrections figurent dans le chapitre 3 (les traductions française et italienne suivent).

En outre, on a élaboré de nouveaux documents qui devraient vous permettre de vous faire une idée du développement ultérieur d'e-dec importation et de l'élimination des problèmes touchant cette application (www.e-dec.ch a Spécifications a Développement ultérieur / élimination des problèmes a Exigences supplémentaires relevées a Vue d'ensemble des erreurs a Informations concernant les mises à jour (version production). Les documents sont actualisés périodiquement.

A la suite de diverses demandes, des informations supplémentaires sont mentionnées sur les décisions de taxation, les listes d'importation et les bulletins de délivrance. Les maquettes correspondantes sont actuellement mises à jour dans les spécifications; elles seront également publiées dans l'internet ces prochains jours.

Dans la mesure de nos possibilités, nous nous efforçons de mettre en œuvre d'autres améliorations dans l'optique du remplacement du modèle 90 importation le 1^{er} juillet 2006. Nous aimerions en outre vous remercier pour la compréhension dont vous avez fait preuve face à certains comportements aberrants du système et pour vos feedbacks constructifs.

Par ailleurs, nous profitons de cette circulaire pour vous informer au sujet des points suivants:

- Transmission régulière de **messages XML invalides** au système de production: nous recommandons de valider ces messages dans le système du client au moyen du schéma XML correspondant avant la transmission; on évitera ainsi des retards dans le dédouanement.
- **Dédouanement de marchandises étrangères en retour:** étant donné que, pour des raisons juridiques, il n'est pas permis d'établir de nouvelles décisions de taxation à l'importation pour ces marchandises, il n'a pas été possible de réaliser le dédouanement au moyen d'une correction de la déclaration d'importation primitive. C'est pourquoi il faut continuer de dédouaner les marchandises étrangères en retour au moyen d'une déclaration d'exportation et d'un formulaire de remboursement. De nouvelles solutions pourraient faire leur apparition lors de la mise en œuvre d'e-dec exportation.
- **Application internet pour la saisie des données** (saisie de déclarations d'importation par des clients internes ou externes via l'internet): la condition de réalisation d'une telle application serait une liaison internet d'e-dec importation. A l'heure actuelle, le coût d'une infrastructure appropriée serait relativement élevé. Cependant, notre prestataire de services informatiques réalise actuellement une infrastructure destinée à des solutions de cyberadministration qui aura pour effet d'abaisser nettement les investissements nécessaires à notre projet. Pour cette raison, le comité de projet RM90 a décidé de reporter l'introduction de l'application internet à 2007 (elle devrait avoir lieu au plus tard le 1^{er} mai 2007).
- **Obligation d'utiliser l'informatique:** d'après la nouvelle loi sur les douanes, l'Administration fédérale des douanes peut prescrire la forme de la déclaration en douane. Les modalités d'une éventuelle obligation seront définies dans le cadre du projet "nouvelle loi sur les douanes". Jusqu'à nouvel avis, on peut continuer à remettre des documents uniques. La saisie des données de déclaration en vue du traitement ultérieur est effectuée par les collaborateurs des centres de traitement dans le cadre de la solution interne douane.

Merci de votre soutien pour l'introduction d'e-dec et cordiales salutations.

L'équipe de projet
